



Saumur, le 14 mars 2018

Monsieur le président de UNSA-SDIS49

à

Monsieur le Président du Conseil d'Administration
du Service d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire
6 avenue du Grand Périgné
CS 90087
49071 BEAUCOUZÉ Cedex

Objet : Demande de nomination des agents

Monsieur le Président,

Quel ne fut pas notre étonnement en date du 26 février 2018 lors du déplacement du directeur départemental accompagné de son état-major au centre de secours de Cholet.

En effet, les agents de Cholet avaient préparés un questionnaire avec leurs différentes préoccupations du moment. Entres autres sur le devenir des caporaux-chefs SAP2/DIV2 et des sergents INC2, la réponse du directeur fut la suivante : « les mesures transitoires ne seront pas prolongées et la situation actuelle entrainera un mal-être ».

Alors pourquoi ne pas les nommer maintenant comme dans certains départements ? Il nous est rétorqué par le directeur que « si les organisations syndicales me le demandent, ce qui jamais n'a été fait, j'en étudierai la possibilité ».

En toute logique **l'UNSA a toujours demandé l'application de la filière**, notamment concernant les mesures transitoires.

Dans l'état actuel de la situation nous ne pouvons concevoir la perte de salaire et de dignité de nos collègues.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons une ouverture de négociations.

Nous vous rappelons que sur demande de l'ADF et de l'AMF, la période transitoire a été prolongée afin de faciliter le financement de la filière et plusieurs départements vont l'appliquer.

Pour l'UNSA Il s'agit d'un enjeu social et moral

Dans l'attente, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments sincères et dévoués.

Pour le bureau
Didier CHEVROLLIER